

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Juin 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. PLANTARD Thierry et M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSES : M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes DENIEL Brigitte et CAMELIN Christine.

| | |
|-----------------------|--|
| <u>OBJET</u> : | <i>Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier : désignation des propriétaires.</i> |
|-----------------------|--|

N° 2014 / 06 / 19

Suite aux dernières élections municipales et conformément aux dispositions de l'article L 121-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, Monsieur le Maire a été invité par Monsieur le Président du Conseil Général à faire procéder par le nouveau Conseil Municipal à une élection des propriétaires appelés à siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Bouvron, Blain et Fay-de-Bretagne.

Doivent être élus, en application de l'article L 121-3 de la Loi, trois propriétaires (exploitants ou non) de biens fonciers non bâtis : deux titulaires et un suppléant.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie le 15 Mai 2014, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Ouest-France du 30 Mai 2014,

Se sont portés candidats à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis :

- M. Martin PELÉ, La Roussière, 44130 BLAIN,

- M. Guy DAVID, Les Mortiers, Saint-Emilien, 44130 BLAIN,

qui sont (en application de l'article R 121-18 du décret du 30 mars 2006) sous réserve des conventions internationales de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté européenne, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers sur le territoire de la commune.

.../...

Se porte en outre candidate en séance la Conseillère ci-après :

- Mme Christine CAMELIN, 31, Barrel, Saint-Omer, 44130 BLAIN, qui remplit de son côté les conditions ci-dessus rappelées pour être éligible.

Étant donné que ne peuvent être élus par le Conseil Municipal les candidats déjà désignés par la Chambre d'Agriculture (MM Michel MAILLARD, Éric NOGUES et Stéphane CORNU) pour représenter les exploitants au sein de la nouvelle Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, la liste des candidats est ainsi arrêtée :

Mme Christine CAMELIN et MM. Martin PELÉ et Guy DAVID.

Il est alors procédé à l'élection à bulletin secret dans les conditions fixées par l'article 2121-21 du Code Général des collectivités territoriales. Le nombre des votants étant de 29, la majorité requise est de 15 voix.

Ont obtenu au premier tour :

*- M. Martin PELÉ..... 23 voix
- M. Guy DAVID..... 0 voix
- Mme Christine CAMELIN..... 0 voix
- Blanc..... 6 voix*

Ont obtenu au second tour :

*- M. Guy DAVID..... 27 voix
- Mme Christine CAMELIN..... 0 voix
- Blanc..... 2 voix*

Ont obtenu au troisième tour :

*- Mme Christine CAMELIN..... 23 voix
- Blanc..... 6 voix*

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, MM. PELÉ et DAVID sont élus membres titulaires et Mme Christine CAMELIN est élue membre suppléant.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 27 Juin 2014,
Le Maire.

